Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_119-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-119 Séance du 26 juin 2024

Objet : Demande d'une subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D) pour l'achat de caméras portatives individuelles

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
25	7	1

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_119-DE

Objet : Demande d'une subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D) pour l'achat de caméras portatives individuelles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de la Ville d'acquérir des caméras piétonnes pour le service de la Police municipale.

Considérant que ce matériel est éligible à une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance F.I.P.D,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

 d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à solliciter une subvention de 800 € au F.I.P.D.

Le Maire

Jean-Yves CHAPEL&